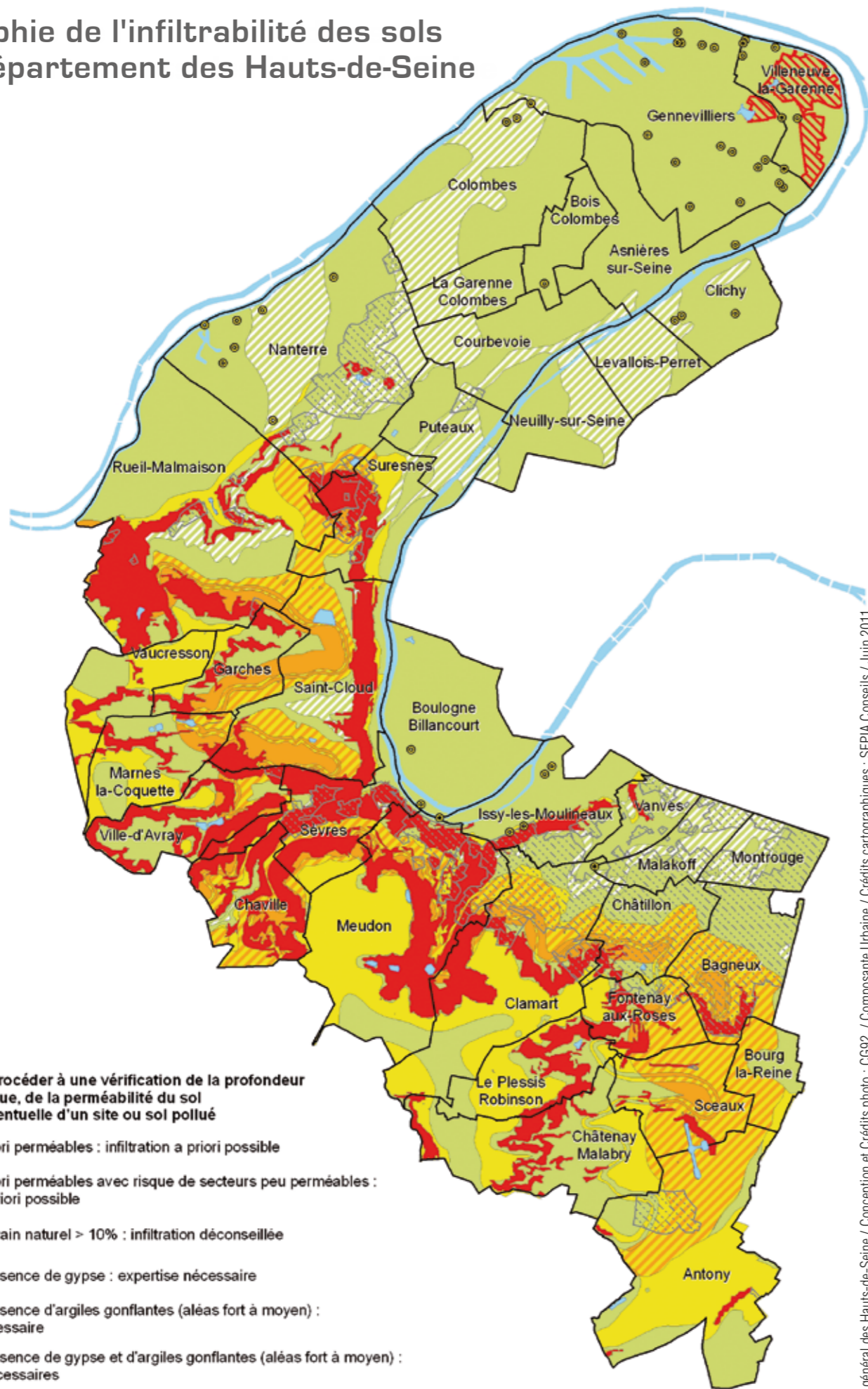








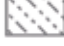


Cartographie de l'infiltrabilité des sols dans le département des Hauts-de-Seine



Dans tous les cas, procéder à une vérification de la profondeur de la nappe phréatique, de la perméabilité du sol et de la présence éventuelle d'un site ou sol pollué

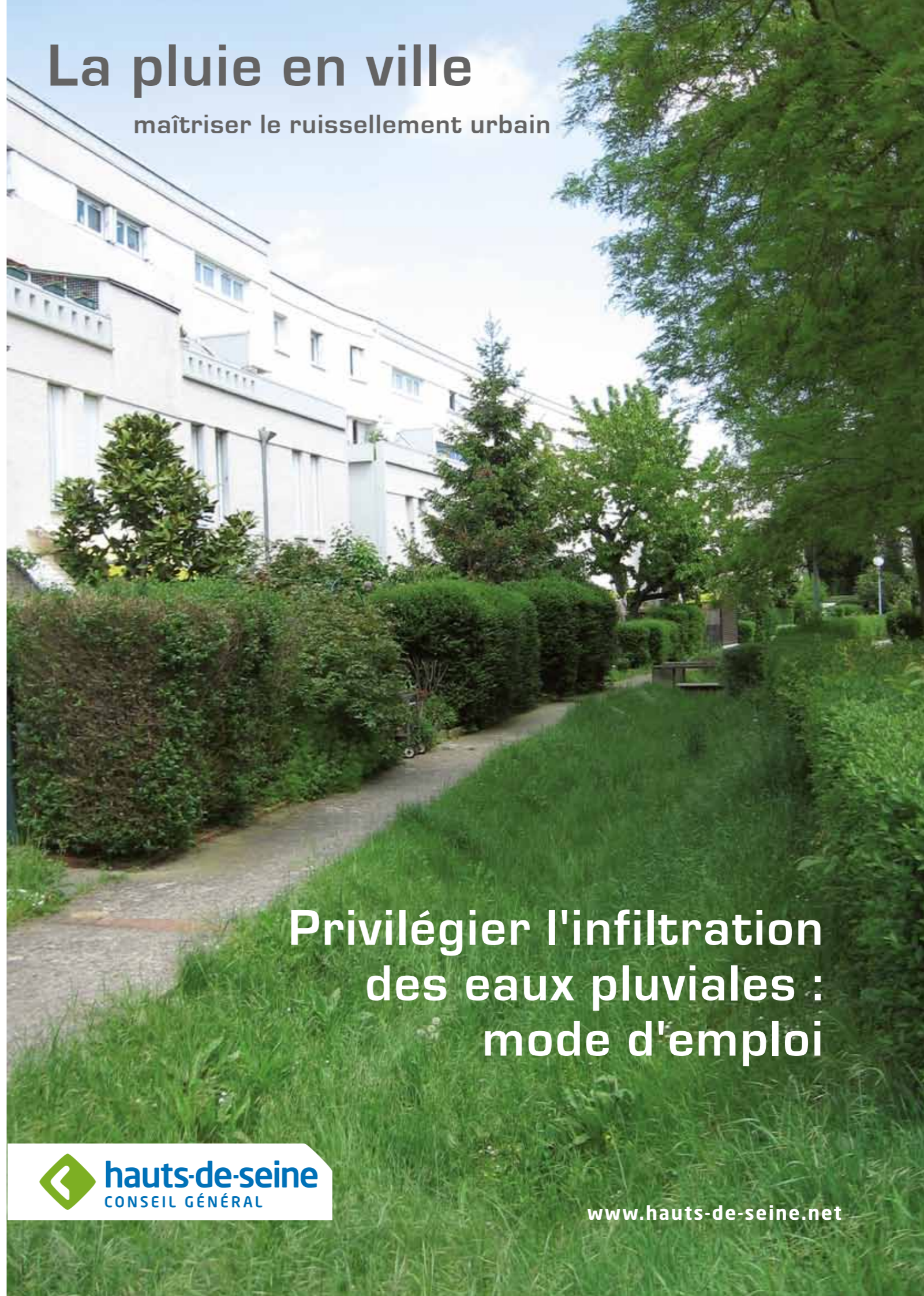
-  Terrains a priori perméables : infiltration a priori possible
-  Terrains a priori perméables avec risque de secteurs peu perméables : infiltration a priori possible
-  Pentés du terrain naturel > 10% : infiltration déconseillée
-  Risque de présence de gypse : expertise nécessaire
-  Risque de présence d'argiles gonflantes (aléas fort à moyen) : expertise nécessaire
-  Risque de présence de gypse et d'argiles gonflantes (aléas fort à moyen) : expertises nécessaires
-  Périmètres de Protection Rapprochée de captages d'eau : infiltration interdite
-  Risques de présence d'anciennes carrières : demander l'avis de l'IGC
-  Sites et sols pollués (mai 2009) : périmètre de sécurité de 50 m de rayon. Vérifier auprès de la Préfecture le périmètre et les contraintes réglementaires



Conseil général des Hauts-de-Seine / Conception et Crédits photo : CG92 / Composante Urbaine / Crédits cartographiques : SEPIA Conseils / Juin 2011

La pluie en ville

maîtriser le ruissellement urbain



Privilégier l'infiltration des eaux pluviales : mode d'emploi

Comment privilégier l'infiltration des eaux pluviales ?

Infiltrer les eaux pluviales présente 4 intérêts majeurs :

- éviter les travaux de raccordement au réseau public parfois coûteux*
- limiter la saturation des réseaux et des équipements situés en aval
- réduire les rejets polluants au milieu naturel
- retrouver le cycle naturel de l'eau

* à la charge des riverains

Le projet appartient-il à une zone où l'infiltration est possible ?

Consultation de la carte de l'infiltrabilité des sols dans le département des Hauts-de-Seine et de sa notice explicative

Réaliser une étude hydrogéotechnique

Les eaux pluviales sont-elles de bonne qualité ?

La distance vis-à-vis du bâtiment le plus proche est-elle au moins égale à la profondeur de l'ouvrage d'infiltration projeté ?

Une dépollution est-elle possible ?

L'infiltration en surface est-elle possible ?

L'infiltration en profondeur est-elle possible ?

La superficie allouée est-elle suffisante pour la mise en œuvre d'ouvrages de stockage infiltrants à ciel ouvert ou d'un épandage suivi d'une infiltration de surface ?

La superficie allouée est-elle suffisante pour la mise en œuvre d'ouvrages de stockage à ciel ouvert ?

NON **NON** **NON** **NON**

Rejet aux réseaux
L'infiltration n'est pas possible. Les eaux sont rejetées à débit régulier au réseau après rétention dans des ouvrages étanches

Les ouvrages suivants peuvent être réalisés :

Puits d'infiltration associé à des techniques de rétention à la parcelle

- Ouvrages amont régulés (toiture, parking inondable)
- Ouvrages de rétention enterrés (structure alvéolaire, cuve, canalisation surdimensionnée)

Les ouvrages suivants peuvent être réalisés :

Puits d'infiltration associé à des techniques de rétention à la parcelle

- Ouvrages amont régulés (toiture, parking inondable)
- Ouvrages de rétention à ciel ouvert (noue, bassin, mare, etc.)

Les ouvrages suivants peuvent être réalisés :

- Épandage et infiltration de surface
- Ouvrages de stockage infiltrants
- Noue
- Bassin d'infiltration
- Tranchées drainantes
- Puits d'infiltration
- Plateau d'infiltration (pavé non joint, parking inondable poreux)

Dans le cas de dysfonctionnements ou d'évènements pluvieux supérieurs à la pluie décennale, le débordement peut-il s'écouler dans la parcelle sans occasionner de dégâts ?

Surverse vers le réseau

Zone exceptionnelle d'expansion à prévoir

Fiches techniques décrivant les ouvrages proposés.